# Umicore mis en demeure pour une ancienne pollution minière dans le Gard

Le préfet du Gard a engagé le 2 juillet une procédure de mise en demeure visant à obliger le groupe minier belge Umicore à confiner cinq anciens sites miniers à Saint-Félix de Pallières  et Thoiras (Gard). Umicore ne reconnaît sa responsabilité que sur un site, dont il gère l’après-mine. Retour sur l'histoire de ces sites.

Trois sites des anciennes mines de zinc et de plomb de Saint-Félix de Pallières (Gard) et deux sur la commune voisine de Thoiras doivent faire l’objet d’une surveillance sanitaire, a confirmé Santé publique France après une première recommandation de l’Agence régionale de santé. L’[étude de Santé publique France](http://invs.santepubliquefrance.fr/Publications-et-outils/Rapports-et-syntheses/Environnement-et-sante/2018/Etude-d-impregnation-autour-d-anciens-sites-miniers-dans-le-Gard-et-echanges-avec-les-parties-prenantes-analyse-et-propositions), dévoilée le 2 juillet, montre des taux d’imprégnation en arsenic et en cadmium supérieurs à ceux de la population générale, sans pouvoir démontrer le lien avec les cancers développés dans la région en raison de la trop faible base de l’étude, dans des  villages comptant quelques centaines d’habitants. Le niveau d’imprégnation au plomb, en revanche, n’apparaît pas supérieur à la moyenne française et aucun cas de saturnisme n’a été détecté.

De l’héritage des mines Joseph et La Croix de Pallières, Umicore ne reconnaît une responsabilité dans le suivi de l’après-mine que pour le site dit "la digue Umicore", sur laquelle le groupe a effectué des travaux de mise en conformité, que les élus locaux et associations jugent insuffisants. Le préfet, Didier Lauga, entend contrer les arguments de la multinationale, qui rappelle avoir quitté le site depuis 50 ans, en faisant valoir non la législation minière mais celle sur les déchets. *"Du point de vue juridique, on estime qu'ils restent détenteurs des déchets qu'ils ont produits"*, précise le préfet.

Une exploitation ancienne

La mine de La Croix de Pallières est restée active jusqu’en 1971. *"Sur le territoire de Saint-Félix se trouvait le puits n°1. La laverie, les puits n°2, n°3, n°3 bis, la cantine, les douches, la lampisterie, les ateliers, les bureaux, la salle des pompes se trouvaient plus au Nord sur la commune de Thoiras"*, décrit Anaïs Grasset, qui a étudié l’histoire de ces mines dans le cadre d’une mission de service civique à la mairie de Tornac. *"Aujourd’hui, sur ce premier site, il ne reste que les dalles en bétons de quelques bâtiments et du puits n°1. Au Nord de celui-ci, se trouve "la digue de stérile" de forme circulaire visible sur les photographies aériennes*[la "digue Umicore", Ndlr]*."* La mine Joseph, elle, a fermé dès 1955.

Mais la région a fait l’objet d’une exploitation artisanale dès l’empire romain et jusqu’au 19e siècle. Pyrite pour produire de la soude de synthèse et du vitriol (acide sulfurique), zinc, plomb à la base de l’alquifoux utilisé dans le vernissage des poteries d’Anduze, argent, germanium… nombreuses furent les substances minées dans les Cévennes. En 1866 déjà, la municipalité de Tornac attaquait la Société des mines et usines de Pallières à propos de l’impact du déversement des stériles dans l’Ourne sur la qualité de l’eau.

Au début du 20e siècle, la compagnie minière belge Vieille Montagne devient le principal exploitant industriel des mines de Pallières, qu’elle exploitera jusqu’à l’épuisement des réserves rentables en 1971. La fusion de la Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille-Montagne avec d’autres a par la suite donné naissance à Union minière, renommée en 2001 Umicore.